

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 4941 à 4950présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 5

Après le mot :

« salariés »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« ne peut être inférieur au tiers du nombre des autres administrateurs. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à introduire dans les conseils d'administration des entreprises de plus de 5000 salariés un tiers d'administrateurs représentant les salariés.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4941	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4942	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4943	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4944	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4945	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4946	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4947	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4948	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4949	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4950	de	M.	André CHASSAIGNE